

# DANGER 5G



Infos décembre 2023 – janvier 2024

## SOMMAIRE

- 1) 12/12/2023 : Nioul-sur-Mer : le projet de construction de deux antennes relais ne verra pas le jour..... 2
- 2) 22/12/2023 : "Le risque est important". L'implantation d'une antenne-relais près de l'hôpital de Paimpol devant la justice..... 3
- 3) 30/12/2023 : **Antennes 5G du Valenciennois : onde de colère et d'incompréhension chez des riverains**..... 4
- 4) 30/12/2023 : **La 5G passe à travers les murs des oppositions politiques**..... 5
- 5) 11/01/2024 : La 5G est imposée au peuple... alors que les gouvernements s'en protègent . 7
- 6) 18/01/2024 : Robin des toits : 5G ET FIBRE OPTIQUE..... 7
- 7) 20/01/2024 : PÉTITION : Non à l'antenne de téléphonie de 36 mètres à Malleval en plein parc naturel du Pilat ..... 12
- 8) 22/01/2024 : Effets de la 5G sur le corps humain ..... 14

## 1) 12/12/2023 : Nieul-sur-Mer : le projet de construction de deux antennes relais ne verra pas le jour

[Accueil](#) [Charente-Maritime](#) [Nieul-sur-Mer](#)



Des antennes aux pylônes type treillis ne seront pas construites sur le territoire de Nieul-sur-Mer. © La municipalité de Nieul-sur-Mer s'était fermement opposée au projet d'installation de deux antennes relais, pour SFR et Bouygues, arguant une atteinte au cadre de vie des Nieulais. Une motion de refus avait été adoptée en conseil municipal. Une pétition avait été lancée. Les sociétés Hyvory et Géon n'ont émis aucun recours face à cette opposition

À la suite de la [motion déposée en juillet](#) lors d'un conseil municipal, qui entérinait l'opposition ferme des élus au projet d'implantation de deux antennes relais, aucun recours n'a finalement été déposé. Bonne nouvelle pour les habitants de Nieul-sur-Mer : les deux antennes relais SFR et Bouygues ne verront finalement pas le jour sur le territoire de la commune.

L'histoire avait débuté au printemps dernier quand la société Hyvory, mandatée par l'entreprise Géon pour la création et la mise à disposition d'infrastructures pour SFR et Bouygues, avait déposé une demande préalable et une demande de permis de construire pour deux antennes relais sur le territoire nieulais.

Si les pylônes étaient censés être en treillis, avec un impact, présenté comme « moindre » sur le paysage, leurs hauteurs respectivement de 36 mètres et 42 mètres, posaient question, tout autant que leur nocivité. « Ces dispositifs, susceptibles d'être nocifs pour les personnes radio sensibles, portent atteinte à l'environnement et dégradent considérablement le paysage », avait alors argumenté Marc Maigné, maire de Nieul-sur-Mer.

### **Pétition lancée auprès de la population**

Accompagnés par un avocat, les élus avaient immédiatement notifié leur désaccord. Dans la foulée, ils avaient lancé une pétition auprès de la population, largement relayée sur les réseaux. 615 signatures et deux refus plus tard (notifiés le 13 juin et le 20 juillet), la commune n'a enregistré aucun recours de la part des sociétés Hyvory et Géon dans les deux mois suivants, le dossier est donc clos.

« Nous nous réjouissons qu'aucun recours n'ait été déposé. La pétition a été signée plus de 600 fois. C'est très positif. Cela montre qu'il est encore possible de s'opposer à ce type de projets d'ampleur,

et d'obtenir gain de cause », se réjouit aujourd'hui le maire qui reconnaît toutefois n'être pas à l'abri de nouvelles demandes qui trouveront toujours de sa part une réponse... négative.

## 2) 22/12/2023 : "Le risque est important". L'implantation d'une antenne-relais près de l'hôpital de Paimpol devant la justice

<https://france3-regions.francetvinfo.fr/bretagne/ille-et-vilaine/rennes/le-risque-est-important-l-implantation-d-une-antenne-relais-pres-de-l-hopital-de-paimpol-devant-la-justice-2894939.html>

Écrit par [Carole Collinet-Appéré](#) et [Press Pepper](#)



Free a demandé à la juge des référés du tribunal administratif de Rennes, ce jeudi 21 décembre 2023, de suspendre le veto de la maire de Paimpol, dans les Côtes-d'Armor, à l'implantation d'une antenne-relais à côté du centre hospitalier.

Free s'est tourné vers la juge des référés du tribunal administratif de Rennes, ce jeudi 21 décembre 2023, pour demander la suspension du veto posé par la maire de Paimpol contre l'implantation d'une antenne-relais à proximité du centre hospitalier.

L'élue s'est opposée, le 11 août dernier, à la déclaration préalable déposée en mairie par l'opérateur de téléphonie mobile, lequel envisageait d'installer une "station relais de téléphonie mobile" de trente-deux mètres de haut rue Raymond-Pellier. Problème : l'antenne projetée est située à "plus de 500 mètres" du centre hospitalier de la ville.

## **Perturbations**

La maire de Paimpol a donc invoqué un "risque pour la sécurité publique" . Cette antenne-relais sera située non loin de "la zone de protection autour de l'hélistation" de l'hôpital. Mais reste à savoir où elle sera précisément implantée, "ce qui n'est pas établi à ce stade", selon Free.

Le directeur du centre hospitalier a, quant à lui, adopté "un refus de principe" qui a conduit la maire de la commune à s'aligner sur sa position, selon Me Jean-Loup Mirabel, l'avocat du groupe de Xavier Niel. Pour Free, "cette décision porte atteinte à la couverture du territoire national" et à ses "intérêts propres".

"Le risque est très important" a objecté l'avocat de la Ville : il craint "un accident d'hélicoptère en vol qui transporterait des patients gravement malades". L'antenne-relais pourrait aussi créer des "perturbations" avec la fréquence de la Structure mobile d'urgence et de réanimation (SMUR), avec le "réseau hertzien de la maison de retraite" et dans "les échanges radio" entre l'hélicoptère et l'hôpital.

La Direction générale de l'aviation civile (DGAC) a pour sa part conclu qu'il n'y avait "*pas de danger*" dans cette affaire mais que "*seul le maire est en mesure d'apprécier*" cette question de sécurité.

*"L'implantation de l'antenne vient percer la zone de protection autour de l'hélicoptère, a donc répété à l'audience l'avocat de la commune. La maire a pris ses responsabilités".*

La juge des référés, qui a mis sa décision en délibéré, se prononcera, au plus tard, lors de la première semaine de janvier 2024.

### 3) 30/12/2023 : **Antennes 5G du Valenciennois : onde de colère et d'incompréhension chez des riverains**

<https://www.lavoixdunord.fr/1414057/article/2023-12-30/antennes-5g-du-valenciennois-onde-de-colere-et-d-incomprehension-chez-des>

Les implantations d'antennes 5G dans le Valenciennois auront provoqué la grogne de riverains peu enthousiastes d'avoir comme voisin un pylône de 30 mètres. Ils déplorent un manque d'explications.



La colère et l'incompréhension dominant chez les riverains doivent cohabiter avec une antenne 5G.

*Par Margaux Verdonckt*

À mesure que la 5G se déploie sur le Valenciennois, les antennes 5G poussent comme des champignons. Viennent avec elles [les mécontentements des riverains](#), en colère de voir s'ériger un poteau de 30 mètres sous leurs fenêtres. [Les craintes](#) sont bien présentes. « *J'ai demandé des analyses d'ondes réalisées par l'ANSES à mon domicile, le taux était en dessous des normes mais est-ce que cela va rester comme ça ?* », s'inquiète une quadragénaire de l'avenue François-Mitterrand à Petite-Forêt. Mais **les ondes ne sont pas ce qui effraie le plus les habitants**, bien qu'une inquiétude soit présente.

Ce qui met en rogne les riverains, c'est surtout **de voir s'ériger des poteaux dans leur paysage immédiat**. « *Qui va nous indemniser si on n'arrive plus à vendre notre maison ?* », reprend la riveraine de l'antenne 5G de l'avenue François-Mitterrand construite cet été. Selon [la Bourse de l'immobilier d'Île-de-France](#), **une habitation perd entre 10 et 20 % de sa valeur** après l'installation d'une antenne 5G à proximité.



Le pylône de l'avenue François Mitterrand à Petite-Forêt a fait l'objet de pétition contre son installation. Photo C.Lefebvre VDN - VDN

« L'antenne porte un préjudice esthétique et environnemental, aura un impact sur nos vies et sur la valeur des maisons », déplorait Daniel Lemaire en décembre 2021, [l'une des têtes du collectif de riverains de Trith-Saint-Léger](#). Il s'opposait à la construction d'un relais début décembre 2021, le long du chemin de halage du canal de l'Escaut.

## Un manque d'explications

« J'ai découvert qu'une antenne allait s'installer quand le permis de construire a été déposé », déplore la quadragénaire. « Si les citoyens avaient été avisés, nous aurions pu agir avant. **À l'avenir, faites-le savoir !** », [avait dénoncé Daniel Lemaire](#). « Pourquoi cette antenne est montée alors qu'il y en a une de Bouygues juste à côté ? », se demande aussi la riveraine, qui pointe un défaut d'explications de la part des opérateurs.

### 4) [30/12/2023 : La 5G passe à travers les murs des oppositions politiques](#)

<https://www.lavoixdunord.fr/1414062/article/2023-12-30/la-5g-passe-travers-les-murs-des-oppositions-politiques>

Dès le début de son déploiement entre 2020 et 2021, la 5G a levé les oppositions parmi la classe politique. Malgré les tentatives de freinage, la 5G couvre bel et bien presque tout le Valenciennois.



La 5G

est passée outre les oppositions politiques locales. Photo d'illustration Photo C.Lefebvre

*Par Margaux Verdonckt*

Mi-novembre 2020, l'agglomération de la Porte du Hainaut avait voté un moratoire « à toute autorisation d'installation et au déploiement des antennes et des équipements de la 5G de téléphonie ». Il n'a toujours pas été levé d'après Bruno Saligot, vice-président à l'environnement de la Porte du Hainaut. Pourtant, presque tout le territoire de l'agglomération est couvert par la 5G à l'heure actuelle.

## **Aurait-il fallu privilégier des usages ?**

Bruno Saligot reste hostile au déploiement de la 5G « A-t-on vraiment besoin de tous les services de la 5G à titre individuel ? Ou doit-on privilégier des usages spécifiques, dans les domaines de la santé, des entreprises ? C'est possible. Se questionner sur la 5G n'est pas tourner le dos à l'innovation ! »



Les relais 5G ont été implantés densément dans le Valenciennois malgré les oppositions politiques.  
Photo d'illustration Photo C.Lefebvre VDN - VDN

Michel Blaise, maire de Bellaing, est également **opposé aux implantations d'antennes sur sa commune**, « *je n'ai aucune certitude de la non-dangerosité pour la santé des hommes et des animaux de la 5G* », explique l'édile. En plus de cela, pour lui, les antennes « *défigurent le paysage de manière outrancière. On crée des lois d'urbanisme mais cela ne gêne pas de construire des pylônes à tout va. Les décideurs veulent une couverture complète du territoire, qu'ils mettent un poteau au fond de leur jardin !* » Concernant la saturation de la 5G, Michel Blaise **crain** **une course en avant** : « *la 5G va accélérer le débit mais il y aura plus de demande. D'un point de vue écologique, on est loin des économies d'énergie.* »

## 5) 11/01/2024 : La 5G est imposée au peuple... alors que les gouvernements s'en protègent

<https://www.profession-gendarme.com/la-5g-est-imposee-au-peuple-alors-que-les-gouvernements-sen-protigent-2/>



## 6) 18/01/2024 : Robin des toits : 5G ET FIBRE OPTIQUE

### Liminaire

Depuis la promotion et le déploiement de la 5G, soit en partage de bande sur les fréquences actuelles des 3 et 4G, soit en 5G « cœur » à 700 MHz (zones rurales) et 3500 MHz (zones urbaines), nous assistons à une accélération de la mise en œuvre de réseaux de fibre optique, en ville comme dans les communes rurales.

Or, depuis le début des années 2000, nous œuvrons pour que soit déployé, à l'échelle nationale, un réseau fibre optique de qualité, couvrant l'ensemble du territoire, et permettant un accès à Internet, ou à la téléphonie, sans passer par une prolifération incontrôlée de la téléphonie mobile via les antennes relais, donc du sans-fil, dont nous connaissons les impacts sanitaires.

Dans l'absolu, la fibre optique est la solution idéale pour la transmission des données numériques, et Robin des Toits en a été le défenseur. Mais alors que les décideurs la trouvaient trop chère, soudainement les opérateurs de téléphonie mobile en installent partout, chez les particuliers comme dans les villes.

**Alors pourquoi un soudain engouement des opérateurs, des collectivités territoriales et des pouvoirs publics pour la fibre optique ?**

**Qu'en est-il vraiment, et quels liens entretiennent les réseaux de fibre optique utilisés pour la 5G (ainsi que la 4G) et la fibre optique proposée par les opérateurs de téléphonie mobile, pour l'Internet à domicile ?**

La fibre optique est une solution filaire de transmission des données, mais qu'en est-il des sources émettrices (antennes 4 et 5G par opposition aux réseaux filaires par les lignes EDF, ou en remplacement du réseau cuivre du vrai téléphone fixe et de l'ADSL), et aussi des conditions d'utilisations par les usagers desservis (câbles Ethernet par opposition aux Wifi et CPL internet) ?

*L'annexe 1 présente les informations techniques essentielles à connaître sur la fibre optique.*

### **Déploiement de la fibre pour l'Internet à domicile**

La fibre optique est la solution presque idéale de transmission des données, car sans aucun impact sanitaire, ou presque. Mais le problème vient de la nature de la source émettrice qui l'alimente : S'agit-il d'un système comme l'ADSL (filaire par le réseau « cuivre »), un réseau national filaire (via le réseau électrique d'EDF -voir l'annexe 2- ou en remplacement du réseau cuivre), ou est-elle nourrie par la téléphonie mobile ?

Le « Plan France Très haut Débit » est abondé de 250 millions d'euros par l'État.

Dans les zones de moyenne densité, le financement du déploiement du « Fiber To The Home » (FTTH) ou fibre jusque chez l'abonné, est assuré par des « Appels à Manifestation d'Intention d'Investissement » (AMII) et dans les zones à très fortes densité, par les opérateurs.

Lorsque le réseau fibre est édifié par les opérateurs, les sources émettrices qui l'alimentent sont de nature mixte, tantôt filaire tantôt sans fil, par la téléphonie mobile 4G, et souvent les deux en même temps.

Depuis plusieurs années, les opérateurs proposent la fibre optique en remplacement de l'ADSL ou du câble.

Dans les zones rurales, le déploiement repose essentiellement sur les collectivités (territoires et État) par l'intermédiaire de Réseaux d'Initiative Publique (RIP).

### **Le Très Haut Débit Radio (THD-R) dans les zones rurales**

Au début des années 2000, l'absence de haut débit Internet par l'ADSL (due au manque de rentabilité pour les opérateurs de le déployer dans des zones peu habitées) a été compensée par le Wifi rural, ou Wimax.

Il s'agit d'implanter dans les zones à couvrir, des émetteurs Wifi, en général sur la fréquence porteuse de 5,5 GHz, et sur un rayon d'action d'environ 10 à 20 Km, pour proposer un abonnement Internet aux usagers désireux d'y souscrire.

Les débits garantis sont supérieurs à l'Internet par satellite, et l'abonnement surtout moins cher.

Mais cette technologie à très haute fréquence était très impactante sur le plan sanitaire et beaucoup de riverains s'en sont plaints.

Depuis est apparu le THD-R qui consiste à implanter, sur la zone à desservir, une antenne 4G, qui alimentera les usagers en Internet via un réseau de fibre optique. Cette antenne est reliée à d'autres antennes par faisceau Hertzien (FH) à très haute fréquence porteuse : 10 à 80 GHz.

*Donc l'équation devient : filaire à la maison, mais au-dehors des antennes partout.*

*Or, un réseau national de fibre optique pourrait être déployé en utilisant les poteaux du réseau cuivre, et par ailleurs, EDF a installé la fibre sur presque toutes ses lignes électriques*

### **Rôle de la fibre optique dans le déploiement de la 5G**

Les fréquences de la 5G (3500 MHz pour la 5G cœur, mais prochainement 26 GHz, et la future 6G envisage des valeurs bien supérieures) ne permettent pas une transmission du signal sur une grande distance.

Plus la fréquence porteuse est élevée, plus le débit et la capacité de transmission sont grands, mais à contrario plus les pertes et l'atténuation sont importantes selon la distance (quelques centaines de mètres à 3500 MHz). Ces valeurs sont toutefois modulables en fonction de la puissance d'émission de l'antenne.

C'est la raison pour laquelle, en zone rurale, la 5G « bas débit » utilise la bande des 700 MHz pour couvrir de plus grandes distances (10 à 20 Km).

En milieu urbain, la fibre optique servira à connecter les stations radioélectriques entre elles, et aussi à relier les antennes des stations de base aux micro-cellules du mobilier urbain.

Seule la fibre optique offre une capacité de transmission (vitesse, débit) analogue à la 5G, voire supérieure. C'est la raison pour laquelle les opérateurs l'installent à grand frais.

*Pour relier des stations radioélectriques (2, 3, 4G) distantes, les faisceaux hertzien sont utilisés.*

Dans un premier temps, il n'y aura pas de lien direct entre ce réseau fibre/5G pour relier les antennes 5G entre elles et le réseau fibre pour proposer Internet au domicile des usagers.

Mais comme nous l'avons vu précédemment, les antennes 4G participent déjà à l'alimentation de ce réseau fibre, et la 5G ne tardera pas à appuyer la 4G, voire s'y substituer dans cette tâche.

### **CONCLUSION PESSIMISTE (MAIS LA PLUS PLAUSIBLE)**

*Les opérateurs, l'industrie du numérique ( et l'État) veulent la disparition de l'ADSL et du réseau cuivre (soi-disant obsolète) et faire en sorte que la 4G+fibre et maintenant la 5G+fibre soient un standard unique de l'internet.*

*Il est désolant de constater que cette technologie prometteuse et sans risque sanitaire qu'est la fibre optique, ait été dévoyée pour des visées purement mercantiles, et des pouvoirs publics donnant la priorité aux technologies sans fil, la fibre soit devenue un simple outil de complément, alors qu'elle aurait dû devenir la clef de voûte de la transmission des données numériques*

### **CONCLUSION OPTIMISTE (MAIS GUÈRE RÉALISTE)**

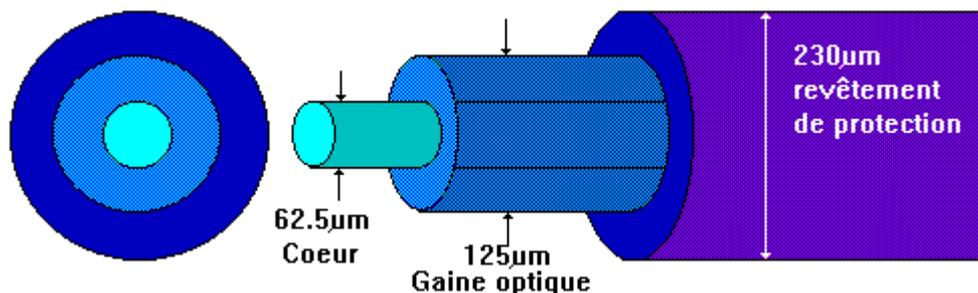
*La fibre optique va peu à peu remplacer les câbles téléphoniques. En effet, les technologies de communication ont tellement évolué qu'il ne sera plus possible de transporter les données sur les câbles en cuivre.*

La fibre optique permet aujourd'hui de répondre à la problématique du haut débit, mais elle permet aussi le développement de nouveaux services.

## ANNEXE 1

### LA FIBRE OPTIQUE

#### Le matériau



 [55967138-41764518.gif](#) (4.72 Ko)

Constitution d'une fibre optique multimode

#### La propagation de la lumière dans une fibre à saut d'indice

La fibre optique utilisée pour les télécommunications est composée de deux types, voire densité, de verre de silice différent et d'un revêtement protecteur permettant la réflexion de la lumière emprisonnée.

La fibre optique se compose :

- d'un fil très fin de verre (quelques microns de diamètre) qui peut mesurer jusqu'à plusieurs centaines de km de long ;
- d'une gaine qui emprisonne le fil de verre afin que la lumière ne s'échappe pas ;
- d'un fourreau extérieur qui peut contenir jusqu'à une centaine de fibres (fil de verre + gaine).

*La durée de vie d'un câble fibre optique est estimée à 20 ans environ.*

#### La propagation de la lumière

Le rayon lumineux traverse le câble quasiment instantanément, mais la lumière « rebondit » sur les bords. C'est la réflexion ! Ainsi la puissance lumineuse en bout du câble est moins intense qu'en entrée, ce qui limite la distance de communication.

Lorsqu'un faisceau lumineux heurte obliquement la surface qui sépare deux milieux plus ou moins transparents, il se divise en deux : une partie est réfléchié tandis que l'autre est réfractée, c'est à dire transmise dans le second milieu en changeant de direction.

C'est ce principe qui est utilisé pour guider la lumière dans la fibre. La fibre optique comprend ainsi deux milieux : le cœur, dans lequel l'énergie lumineuse se trouve confinée, grâce à un second milieu, la gaine, dont l'indice de réfraction est plus faible.

#### Les 2 modes de transmission du signal optique

- **La fibre multimode** (la plus ordinaire) a un cœur relativement gros (50 à 85 microns) ce qui favorise la réflexion de la lumière et donc l'atténuation du signal !

Généralement utilisé pour de courtes distances (réseaux LAN et MAN), il y a deux principaux types de fibre multimode: à saut d'indice (débit <50Mb/s) et à gradient d'indice(débit <1Gb/s)

- **La fibre monomode** a un cœur si fin (moins de 10 microns) que la propagation de la lumière est quasiment directe, ce qui permet donc des distances de communication plus longues.

Les fibres monomodes ont un diamètre de cœur (10 microns), faible par rapport au diamètre de la gaine (125 microns) et proche de l'ordre de grandeur de la longueur d'onde de la lumière injectée.

L'onde se propage alors sans réflexion et il n'y a pas de dispersion nodale.

Le petit diamètre du cœur des fibres monomodes nécessite une grande puissance d'émission qui est délivrée par des diodes-laser.

Elle est actuellement utilisée pour des infrastructures terrestres et sous-marines de longues distances. Étant donné le diamètre du cœur de la fibre, seule la lumière laser est utilisable. C'est la meilleure solution certes, mais la plus chère. Débit maximal : de 1 à 10 gigabit/seconde.

### **Connecter la fibre optique**

Le *transceiver* optique permet de convertir le signal électrique en signal optique transporté dans la fibre optique. Pour créer le signal optique à partir du signal électrique, il faut une DEL infrarouge ou une DEL laser.

Pour recevoir ou « lire » le signal optique et le transformer en signal électrique, il faut un phototransistor ou une photodiode (genre de « robinet » à électricité piloté par la lumière reçue).

Il faut donc deux fibres optiques : une pour chaque direction de communication.

Les émetteurs utilisés sont de trois types :

- Les LED (*Light Emitting Diode*) qui fonctionnent dans l'infrarouge (850nm). C'est ce qui est utilisé pour le standard Ethernet FOIRL ;
- Les diodes à infrarouge qui émettent dans l'invisible à 1300 nm ;
- Les lasers, utilisés pour la fibre monomode, dont la longueur d'onde est 1310 nm ou 1550 nm.

### **Distances de transmission**

- En multimode, selon les protocoles (OM1, OM2, OM3) et le débit (jusqu'à 1 Gb/s), le signal sans atténuation peut s'établir de 300 m à 1 Km.

- en monomode, de 5 Kms sans répéteur jusqu'à plusieurs centaines de km avec répéteurs.

Des liaisons sans répéteur peuvent comporter jusqu'à 48 paires de fibres, l'ensemble acheminant plus de 15 Tb/s sur une distance de 200 Km.

## **ANNEXE 2**

### **Réseau de fibre optique transporté par les lignes électriques**

Les lignes de transport d'électricité peuvent également contenir des fibres optiques. Plusieurs méthodes ont été mises au point pour équiper les lignes H.T. et T.H.T. du réseau. Ainsi, le réseau de transport d'électricité a permis à certaines régions d'accéder au haut-débit.

### **A quoi servent ces fibres optiques ?**

Les fibres optiques installées sur le réseau correspondent au réseau de télécommunications propre à

RTE. Ce dernier permet de transmettre des informations en temps réel aux techniciens qui gèrent le réseau haute et très haute tension. Les fibres optiques qui ne sont pas utilisées par RTE sont mises à disposition à des collectivités par exemple. Chaque câble électrique équipé contient 24 paires de fibres optiques.

### **Comment ces fibres sont-elles installées sur le réseau ?**

Il existe deux manières d'équiper les lignes électriques de fibres optiques :

#### **- Incorporer les fibres dans les câbles**

Seul un câble (sur les quatre) est équipé de fibres : soit l'un des trois câbles de phase (par lesquels passe l'électricité), soit le câble de garde (placé au-dessus des câbles de phase) qui assure la protection de la ligne contre la foudre. Dans ce cas de figure, les câbles électriques offrent une haute protection aux fibres optiques et il n'y a aucune contrainte pour l'exploitation du réseau électrique.

#### **- Enrouler la fibre optique autour d'un câble**

Là encore, l'enroulage s'effectue autour de l'un des quatre câbles (soit un câble de phase, soit un câble de protection) à l'aide d'un robot. Cette technique est davantage adaptée aux lignes dont la tension est inférieure ou égale à 90 000 volts. Le champ électrique à la surface des câbles conducteurs ayant une tension supérieure risquerait de détériorer trop rapidement la gaine des câbles optiques enroulés.

© Patrice Goyaud - Robin des Toits – avril 2021

 [5G et Fibre optique.pdf](#) (133.4 Ko)

## **7) 20/01/2024 : PÉTITION : Non à l'antenne de téléphonie de 36 mètres à Malleval en plein parc naturel du Pilat**



### **Alerte Mobilisation !**

Une pétition mobilise la communauté MesOpinions. Ce combat citoyen peut vous intéresser.

**Non à l'antenne de téléphonie de 36 mètres à Malleval en plein parc naturel du Pilat**



### [Je signe en un clic](#)

Nous, habitants de Matricon (Malleval - Loire) sommes en train de nous mobiliser pour **contrer la construction d'un relais de téléphonie mobile de 36 mètres de haut en plein Parc du Pilat à moins de 200 mètres des premières maisons !**

Des habitants de Saint Pierre de Bœuf (Bois Prieur et Chezenas, Loire) sont aussi concernés par ce projet fou.

- La construction de cette antenne (+ clôture d'1.80 m max) entraînerait la **destruction de l'habitat d'une multitude d'espèces animales et végétales dans une zone protégée**. (Nous avons par exemple pour les oiseaux des hiboux grand-duc, des circaètes Jean le Blanc, des engoulevent d'Europe. source LPO)

Nous avons appris qu'**aucune étude d'impact n'a été menée...**

- Cet édifice dénaturerait le paysage jusqu'ici préservé. En effet, une antenne d'une hauteur de **36 mètres est l'équivalent d'un immeuble de 12 étages !**

De nombreuses habitations auront une **vue dégradée du paysage**.

- L'utilité de ce relais est plus que contestable. En effet, la commune de Malleval et ses alentours est équipée de la fibre optique. La réception mobile est suffisante pour les besoins courants et pouvoir bénéficier d'un débit important sur nos smartphones et autres appareils mobiles en pleine nature nous semble inutile.

- Cette antenne est **potentiellement néfaste pour notre santé et celle des animaux**. Pour l'instant, **pas de recul** sur les effets à moyen/long terme lié à une telle proximité.

- Non-concertation préalable des riverains. Nous **avons découvert par hasard** dans un chemin non carrossable le panneau indiquant la volonté de construction de cette antenne. Sur la base de la loi Abeille n°2015-136 (relative à la sobriété, à la transparence, à l'information et à la concertation en matière d'exposition aux ondes électromagnétiques) et en tant que riverains directement concernés par l'ouvrage, **notre droit d'information personnalisée et de concertation n'a pas été respecté** lors de la délivrance de cette autorisation.

- La non-conformité de la décision avec l'objectif du label « Parc Naturel Régional » : la dégradation environnementale engendrée par cette autorisation de construction d'édifice apparaît comme **contraire aux directives stratégiques** de la Communauté

de Communes du Pilat Rhodanien visant à renouveler avant octobre 2025 le **label Parc Naturel Régional**.

- Ce relais de téléphonie va entraîner une **dépréciation de nos biens immobiliers**, car personne ne veut habiter près d'une antenne de ce type.

Nous refusons de rester les bras croisés face à la dégradation de notre environnement, notre santé, notre tranquillité et notre cadre de vie.

Nous avons effectué de nombreuses recherches, commencé les démarches administratives et rencontré les élus concernés. Au-delà de cette antenne, nous souhaitons alerter sur toutes les antennes de ce type qui sont en train de pousser un peu partout en France **sans aucune concertation et respect pour les riverains concernés**. Merci à tous ceux qui soutiendront notre cause.

**Nous demandons fermement l'abandon de ce projet.**

Rejoignez-nous sur notre page Facebook pour nous soutenir davantage : "Non à l'antenne relais de 36m à Mallevall"

<https://www.facebook.com/profile.php?id=61555232232026>

[Je signe en un clic](#)

[Voir la pétition](#)

## 8) 22/01/2024 : Effets de la 5G sur le corps humain

<https://www.cielvoile.fr/2024/01/effets-de-la-5g-sur-le-corps-humain.html>



---

COLLECTIF STOP LINKY ET 5G DU PAYS DE CONDÉ

Contact : [stopleftky5G.pdc59@gmail.com](mailto:stopleftky5G.pdc59@gmail.com)